

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE
L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-PIERRE (NO 648)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

À la séance du, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé «Les grandes affectations du sol», préparé par la Société d'Aménagement et de Gestion LNPD Inc. en date du mois de juin 1990, du Règlement du Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (No 648), tel que modifié par le Règlement No 648-1 est à nouveau modifié par le remplacement de l'aire d'affectation «institutionnelle et administrative », P02-03, située à l'intersection de la rue des Érables et de l'avenue Duranceau, par une aire d'affectation «résidentielle», H02-06, tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement;
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

